

Immersion

Quelle est la place des entreprises gabonaises dans l'économie pétrolière aujourd'hui ?

Créée en octobre 2009 et légalisée en février 2010, l'Organisation patronale gabonaise (OPG) souffle le chaud à Port-Gentil. « Nous ne faisons pas la guerre, mais nous disons attention, nous ne sommes pas là pour assister ceux qui viennent en culotte et repartent en jet privé. Il faut que les règles de jeu soient claires et équitables. » Dans l'interview exclusive ci-dessous, Emmanuel Eyeghe, président de l'OPG, revient sur les raisons de ce ras-le-bol.

Propos recueillis par I.M.B.

l'union : Comment est née l'OPG ?

Emmanuel Eyeghe : Notre organisation est née à la suite du discours du président de la République et de la déclaration de politique générale du Premier ministre. Une phrase a retenu notre attention. Le président Ali Bongo Ondimba veut qu'il se crée une classe d'hommes d'affaires gabonais. A Port-Gentil, nous nous sommes dit que partir de rien est laborieux, mais que prendre en compte l'existant c'est mieux. Dans la mesure où il y a des chefs d'entreprises gabonais, ceux-ci ont le droit de se faire entendre. Cet existant en termes d'hommes d'affaires a alors donné naissance à l'OPG.

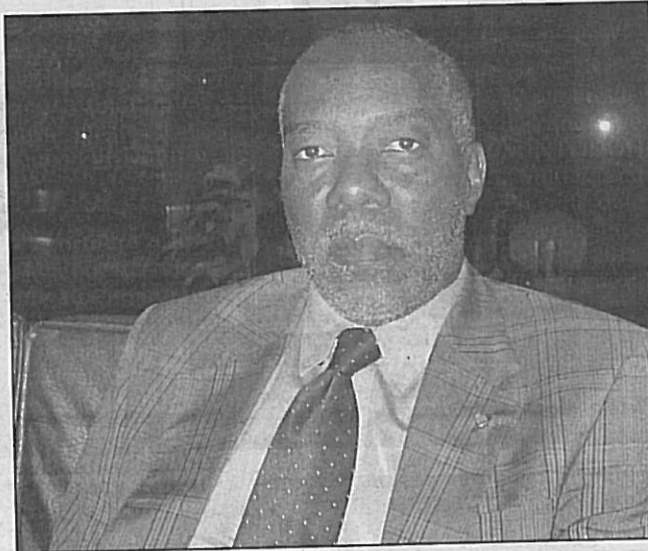
Quelle est la particularité de l'OPG dans la multitude des groupements des PME-PMI ?

On parle de PME-PMI appartenant à des Gabonais. L'OPG n'admet en son sein que des structures qui cotisent à la Caisse nationale de sécurité sociale, paient les impôts et ont une localisation géographique. Il n'y a donc pas à l'OPG d'« entreprises cartables » dont les fondateurs ne brandissent qu'un simple agrément de commerce et qui, malgré tout, concourent à des appels d'offres. L'OPG invite ces structures, à la limite de la légalité, à se formaliser afin qu'elles puissent compter aussi dans le tissu économique.

PME-PMI et sous-traitance pétrolière, il y a comme une contestation. Que reprochez-vous aux majors du pétrole ?

Nous reprochons aux majors, surtout à Port-Gentil, l'injustice dans l'attribution des marchés. Vous avez des majors qui ont une pléthore de sous-traitants. On dénombre près de 200 PME sous-traitantes. Dans ce nombre, on compte 30 PME de Gabonais. Les Franco-Gabonais représentent plus de la moitié des 30. Les autres entreprises, on leur a retiré des marchés, même si elles continuent de figurer sur la liste afin d'être exhibées, en cas de besoin, aux autorités. De plus, pour un marché susceptible d'être exécuté par un Gabonais ou qui l'a déjà été par un Gabonais, on l'attribue à un expatrié. Et le traitement passe du simple au triple. A-t-on besoin de faire venir des expatriés pour transporter des employés par navire sur des sites pétroliers ? Jusqu'à preuve du contraire, des Gabonais savent encore piloter des pirogues. D'autre part, les marchés sont attribués selon la valeur. S'il s'agit de petites galettes, c'est-à-dire des marchés de 1 million ou de 3 millions, les pétroliers peuvent encore les donner à un Gabonais. Quand on commence à atteindre des sommes intéressantes, on exclut les Gabonais, quand bien même ils seraient au top de la technicité. Il y a deux poids deux mesures. A la limite, c'est un manque de respect pour les Gabonais.

L'Union des pétroliers du Gabon (Upega) estime que



M. Emmanuel Eyeghe : « Trouvez-vous normal que lorsqu'une PME postule à un marché on lui dise d'embaucher telle nationalité européenne ? Si vous n'avez pas de cadres de cette nationalité, vous n'aurez pas de marché. On va même jusqu'à vous imposer le montant des salaires à verser à ces expatriés. »

l'industrie pétrolière requiert des compétences techniques pointues que vos PME gabonaises n'ont pas. Manquez-vous de professionnalisme ?

C'est faux ! Qui sont les ouvriers qui vont sur le terrain pour le compte des PME-PMI à capitaux non gabonais ? C'est un discours qui n'est pas fondé. Aujourd'hui, nous savons que le numéro un des travaux de la plongée sous-marine en Afrique centrale est une PME gabonaise. Le numéro un en technologies de pointe des inspections sécuritaires dans l'industrie pétrolière dans le Golfe de Guinée est encore une PME de Gabonais. C'est le traditionnel discours de l'infantilisation des autochtones. Est-ce qu'il est normal qu'une société basée à Port-Gentil aille chercher une

PME à Pointe-Noire pour les travaux de plongée sous-marine, alors que le numéro un de la sous-région est à Port-Gentil même. Comme il est Gabonais, on l'écarte.

Ce n'est peut-être qu'un cas isolé.

Malheureusement, on pourrait multiplier les exemples de ce genre. Sur un autre plan, trouvez-vous normal que lorsqu'une PME postule à un marché on lui dise d'embaucher telle nationalité européenne ? Si vous n'avez pas de cadres de cette nationalité, vous n'aurez pas de marché (Ndlr : au cours de l'entretien le président de l'OPG a cité la nationalité en question, mais nous avons choisi de la taire). Les responsables de ces sociétés vont même jusqu'à vous imposer le mon-

tant des salaires à verser à ces expatriés à embaucher en cas d'octroi d'un marché.

Embaucher des expatriés au sein d'une PME de Gabonais pourrait pourtant aider culturellement l'entreprise dans sa gestion au quotidien.

Sauf qu'au bout de six mois, celui-là même qu'on a imposé chez vous démissionne et crée une PME concurrente, vous soufflant ainsi tous les marchés. Et c'est un enfer. Ce sont ces magouilles, tissées le soir autour d'un repas dans un restaurant et montées pour dire que le Gabonais est incapable, que nous dénonçons. Tenez, on lance un pseudo-appel d'offres pour faire socialement correct, mais on choisit un tiers qui a une structure minable. Dernièrement, j'ai dû m'en prendre à un Français responsable d'une société pétrolière qui me sollicitait pour un appel d'offres. Je lui ai dit que je n'étais pas un comédien de théâtre, car, par deux fois, j'ai soumissionné à ses appels d'offres. Non seulement, il n'a pas daigné me répondre, mais en plus, ladite société a attribué le marché à quelqu'un dont la structure des services médicaux ne vaut pas la moitié de ce que je fais. Je lui ai demandé de ne plus m'appeler, car je ne suis pas un acteur de cirque.

L'argumentaire des pétroliers est pourtant pertinent à bien des égards. Notamment les exigences et le respect des normes et standards internationaux dans l'industrie pétrolière que vos entreprises ne peuvent pas assurer.

Qu'ils racontent ce qu'ils veulent, des camionneurs, il y en a au Gabon. Des grutiers, des peintres, des garagistes, des mécaniciens aussi. Quand on a fait Rabi-Kounga, les grutiers étaient bien des Gabonais, qui sont encore en vie. C'est un faux débat de dire qu'il n'y a pas d'expertise. Si c'est le cas, que l'on mette à l'épreuve les PME-PMI actives.

Ne craignez-vous pas que l'OPG soit perçue comme xénophobe, dans un système d'économie libérale où les liens d'affaires ne se tissent pas sur des injonctions ?

Ce serait un mauvais procès que de taxer l'OPG de xénophobie. Quelle est la place des entreprises gabonaises dans l'économie pétrolière aujourd'hui ? Je ne sais pas si celles-ci représentent 1 % des pétrodollars rapatriés chaque année et que brasse cette industrie.

Si nous n'arrivons pas à faire du business au Gabon, où voulez-vous qu'on aille le faire ? Au Nigeria, en Angola, au Cameroun, en Guinée Equatoriale, les nationaux prennent une part active à l'économie pétrolière de leurs pays. Ces mêmes multinationales qui y sont implantées ne parlent pas pour autant de xénophobie et ne font pas ce qu'elles font au Gabon. Et même en France ou aux Etats-Unis, on parle bien de protectionnisme et de préférence nationale. Voulez-vous que l'on continue de regarder passivement ceux qui sont venus hier en bermuda et qui rentrent chez eux pour une retraite dorée en jet privé ?

AGRICULTURE

Des conseils pratiques pour lutter contre la faim

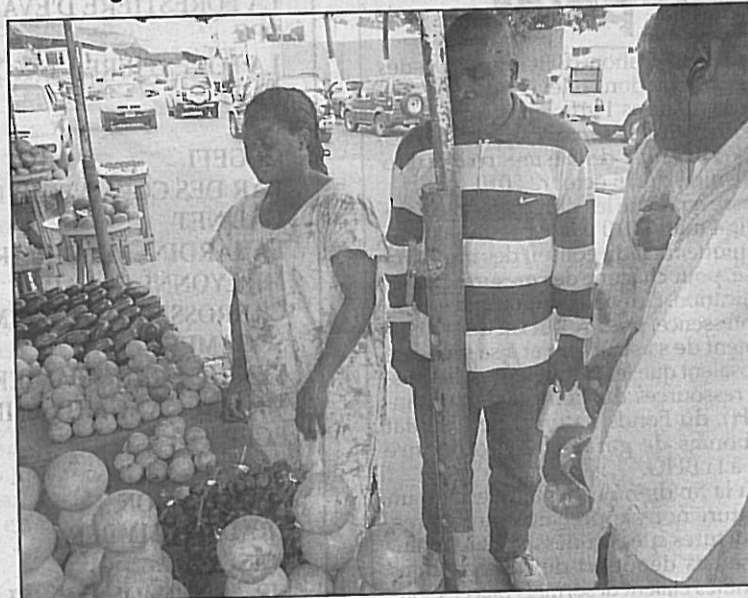
La valorisation des produits forestiers non ligneux est l'une des solutions pour améliorer la sécurité alimentaire dans la sous-région, estime l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

J.M.

SELON l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la lutte contre la pauvreté passe par l'élimination de la faim. Si lors de la journée mondiale de l'alimentation, le 16 octobre, le thème était « Unis contre la faim », il était également question de lier à ce thème au droit à l'alimentation.

La représentation sous-régionale de la FAO, avec le concours financier de la République d'Allemagne, a mis en place le projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » dont l'un des objectifs est la valorisation de ces produits pour la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire et le renforcement du droit à l'alimentation.

Dans le cadre de ce projet, un voyage d'études a été organisé du 14 au 19 octobre 2010 du Cameroun vers le Gabon. Cette excursion avait pour but de sensibiliser, à travers les observations directes des activités menées par les acteurs du dossier des produits fores-



Des experts visitant un marché.

Photo Madouma

tiers non ligneux, aux opportunités et contraintes de ce secteur.

Lúisa Cruz, consultante internationale sur le droit à l'alimentation à la FAO a souligné que « l'objectif du droit à l'alimentation est de fournir aux Etats des conseils pratiques dans la mise en œuvre de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate ». Ces directives constituent

un instrument supplémentaire pour lutter contre la faim et la pauvreté et pour accélérer la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Aussi, nécessitent-elles des actions à entreprendre pour leur réalisation.

Lors du sommet mondial sur la sécurité alimentaire en novembre 2009, les 160 gouvernements présents ont pris l'engagement solennel d'éliminer la faim dans le

monde. Cette déclaration appelait à augmenter les financements nationaux et internationaux consacrés à l'agriculture. Mais aussi à promouvoir de nouveaux investissements dans le secteur rural, à améliorer la gouvernance relative à l'alimentation et à prendre des mesures pour relever les défis que représentent les changements climatiques en matière de sécurité alimentaire.

Immersion Journalistes indésirables...

I.M.B.

LA rubrique « Immersion » s'est voulue équitable en donnant la parole à tous les acteurs de l'industrie pétrolière. Pendant une semaine, en dehors de Vaalco Gabon, partout où nous sommes passé, notamment dans les compagnies les plus incriminées comme Perenco Gabon et Addax Petroleum, nous avons été poliment éconduit par un agent de sécurité ou un réceptionniste. On nous faisait savoir que les dirigeants des entreprises étaient indisponibles, par exemple pour cause de réunions.

Mais certains directeurs généraux, condescendants, ont carrément tenu des propos du genre « On ne peut pas se soumettre à ce rabaisant exercice de répondre à un journaliste gabonais ».

Les rares cadres (appelés « Les compatriotes ») qui nous ont reçu ont posé comme préalable l'anonymat. Toute chose qui confirme les soupçons de pratiques malsaines d'un autre âge que « Immersion », une enquête ou un reportage économique bimestriel, vous révélera cette semaine et peut-être au-delà, au regard des documents et des témoignages accablants en notre possession.